

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mai 2026****CONVOCATION**

Date : 13 mai 2026

Affichée le : 13 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Pouvoirs : 2

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAffichée et mise en ligne le :
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Mathias COUMERT – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

Absents représentés

Mme Carole BOULANGER Pouvoir à M. Bernard BONI

M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-05-17

OBJET : MODIFICATION DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2026-04-36 du 16 avril 2026, approuvant le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la modification de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil municipal, telle que présentée ci-après.

« Article 28. Mise à disposition d'outils de communication

- Bulletin Municipal

Afin de garantir la libre expression de tous les groupes ou listes politiques représentés au sein du Conseil Municipal, un espace est réservé dans la revue trimestrielle de la Ville « *Regards de L'Isle-Adam* » qui fait l'objet d'un boîtage à l'ensemble de la population.

La majorité et l'opposition disposent d'un espace égal d'expression, soit par publication un texte de maximum 1700 signes, espaces **compris, hors titre et signature**. Les conseillers municipaux formant l'opposition se partagent en parts égales leurs espaces réservés.

Les documents destinés à la publication sont remis au Maire par courriel à l'adresse s.poniatowski@ville-isle-adam.fr, ainsi que sur l'adresse email de l'adjoint au maire en charge de la communication, sur support numérique (word).

Les textes seront transmis 7 jours avant le bon à tirer (BAT). Un courriel sera adressé aux conseillers municipaux formant l'opposition avant chaque publication de la revue municipale pour les informer de la date de remise du texte à publier. **Un délai minimum de 5 jours sera laissé aux conseillers municipaux formant l'opposition pour transmettre le texte à publier.**

Une fois transmis au directeur de la publication, les textes ne peuvent plus alors être modifiés dans leur contenu par leurs auteurs. »

- **dit** que les autres dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal demeurent inchangées.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT